

Rapporteur : Mme GENEST

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 JUILLET 2026

oOo

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

oOo

### RAPPORT

Le tableau des effectifs est une obligation qui est faite aux collectivités de constituer la liste des emplois ouverts budgétairement, qu'ils soient pourvus ou non.

En cours d'année, il y a lieu de le modifier afin de répondre aux besoins de recrutement et aux évolutions de carrières. En effet, pour chaque recrutement, il est nécessaire que le poste budgétaire correspondant au grade du candidat soit créé au préalable. De même, lorsqu'un agent change de grade suite à un avancement, un poste budgétaire doit être créé sur le nouveau grade et supprimé sur l'ancien grade.

La présente délibération porte donc sur la création de plusieurs postes permanents (dont le détail est joint) afin d'intégrer les évolutions de carrières et permettre les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

Elle porte également sur la mise à jour du tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions organisationnelles, notamment après avis du Comité Social Territorial.

Par ailleurs, lorsqu'aucune candidature de fonctionnaire n'a pu être retenue, la collectivité doit pouvoir recruter des agents contractuels. En effet, depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 reprise dans l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités locales peuvent ouvrir aux contractuels des emplois permanents de catégories A, B et C pour une durée maximale de 3 ans renouvelables, par décision expresse, pour une durée équivalente lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient. Plusieurs postes permanents répondant à ces critères sont donc proposés à l'ouverture au recrutement de contractuels.

Il est également nécessaire d'ajuster la durée hebdomadaire de travail d'un poste de psychologue à temps non complet au sein de la Direction Petite Enfance et d'un éducateur sportif afin d'adapter les effectifs aux besoins du service.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- **Créer les postes permanents suivants :**

- **2 postes d'agent(e) de surveillance de la voie publique (ASVP)** correspondant au cadre d'emploi d'adjoint administratif, pour assurer la surveillance générale de la voie publique, notamment en veillant au respect du code de la route en matière de stationnement
- **8 postes de policier municipal**, correspondant au cadre d'emploi d'agent de police municipale, pour exercer des missions de surveillance générale de la voie publique nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la salubrité et de la tranquillité publique
- **32 postes de référents d'enseignement artistique et culturel au Château Sarran dont 27 à temps non complet et 5 à temps complet** correspondant au cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique afin de consolider les équipes permanentes du Château Sarran.  
L'ensemble équivaut à 17.8 équivalents temps plein répartis de la façon suivante :

Nombre de postes	Nombre d'heures hebdomadaires
4	3
1	4
2	4,5
1	5
2	5,5
1	6
1	7,5
1	7,75
1	8,5
1	9
1	10
1	10,5
1	11
1	11,5
1	13
1	13,5
1	15,25
1	17,5
2	18
1	18,5
1	19,5
5	20

- **Transformer les postes suivants à temps complet au tableau des effectifs et les ouvrir aux contractuels :**

<b>Ancien poste à supprimer</b>	<b>Grade à supprimer</b>	<b>Nouveau poste à créer</b>	<b>Grade à créer</b>
4 postes de Jardinier(ère)	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4 postes de Jardinier(ère)	Adjoint technique tous les grades (recrutement)
Aide auxiliaire de puériculture	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Aide auxiliaire de puériculture	Adjoint technique tous les grades (recrutement)
Responsable d'équipe de l'atelier menuiserie	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Responsable d'équipe de l'atelier menuiserie	Agent de maîtrise (recrutement)
3 Agent(e) de propreté voirie	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3 Agent(e) de propreté voirie	Adjoint technique tous les grades (recrutement)
Assistant(e) administratif(ve) et d'accueil-direction de l'éducation	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant(e) administratif(ve) et d'accueil-direction de l'éducation	Adjoint administratif tous les grades (recrutement)
Opérateur(rice) de vidéoprotection	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Opérateur(rice) de vidéoprotection	Adjoint administratif ou adjoint technique tous les grades (recrutement)
Responsable d'équipe stades et complexes sportifs	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable d'équipe stades et complexes sportifs	Agent de maîtrise (promotion interne)
Gestionnaire achats	Rédacteur	Gestionnaire achats	Rédacteur tous les grades et adjoint administratif tous les grades (recrutement)
Opérateur(rice) magasin approvisionnement	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Opérateur(rice) magasin approvisionnement	Agent de maîtrise (réussite à concours)
Aide auxiliaire de puériculture	Adjoint technique	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture tous les grades ou agent social ou adjoint technique si l'agent n'est pas titulaire du concours (VAE)

Ancien poste à supprimer	Grade à supprimer	Nouveau poste à créer	Grade à créer
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normal	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture tous les grades ou agent social ou adjoint technique si l'agent n'est pas titulaire du concours (VAE)
Assistant(e) administratif(ve)- Direction des bâtiments	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant(e) administratif(ve)- Direction des bâtiments	Adjoint administratif (reclassement)
Agent(e) d'accueil-Police municipale	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant(e) administratif(ve) et comptable	Adjoint administratif tous les grades
Directeur(rice) adjointe de la politique de la ville et de la cohésion sociale	Attaché territorial	Chargé(e) de projet politique de la ville	Attaché territorial tous les grades
Référent(e) des interventions sociales	Rédacteur	Responsable administratif et financier - politique de la ville	Attaché territorial tous les grades
Directeur(rice) de la prévention, tranquillité et sécurité publique	Attaché principal	Directeur de la Police municipale et de la sécurité	Directeur de police municipale tous les grades
Conseiller(ère) en prévention	Ingénieur	Conseiller(ère) en prévention	Ingénieur tous les grades
Responsable de service ressources humaines-qualité de vie et santé au travail- préventeur	Attaché	Responsable de service ressources humaines-qualité de vie et santé au travail- préventeur	Attaché ou Ingénieur tous les grades

**- Ouvrir aux contractuels les emplois suivants :**

- Directeur(rice) de la petite enfance et des familles
- Directeur(rice) adjoint(e) de la crèche la source pierre de lune
- Auxiliaires de puériculture en crèche
- Éducateurs(rices) de Jeunes Enfants
- Agent(e) d'animation - Centre de vacances et classes transplantées l'Hermitage (Samoëns)
- Agent(e) d'animation - Centre de vacances et classes transplantées maritime Paul Roze-Ile d'Arz (Kerjouanno)

- **Modifier la durée de travail des postes à temps non complets suivants compte tenu de l'évolution des besoins du service :**
  - **Psychologue de crèche** : transformer de 17H30 hebdomadaires à 19H30 hebdomadaires
  - **Éducateur(rice) sportif** : transformer de 446 heures annuelles à 480 heures

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 02 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet à neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

**PRESENTS** : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, Mme SALL, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, M. BESSENAY, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUED, M. BENSABAT, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROUR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE-SOUSSAND, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme RAFIK	à Mme GALLI	Mme SCHLIENGER	à Mme DE COURSON
Mme ROUCHE	à Mme DUCASSE	M. MONGARDIEN	à Mme NODE-LANGLOIS
M. MASSELIN	à M. SENANT	M. ACHAB	à M. HUBERT
M. COURDESSES	à M. MEDAN	M. COLIN	à Mme PRECETTI

**Conseiller absent :**

M. BESSENAY est désigné comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

42 voix POUR  
voix CONTRE  
07 voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8, L.332-8 à L.332-14,

VU ses délibérations modifiant le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 11 juin 2026,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir au tableau des effectifs des postes et d'en supprimer d'autres pour assurer le fonctionnement des services et prendre en compte les évolutions de carrières des agents,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir à des agents contractuels des emplois permanents si le recrutement de fonctionnaires s'avère infructueux lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de psychologue de la petite enfance et d'un emploi d'éducateur sportif pour tenir compte des besoins du service,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> – Décide à compter du 3 juillet 2026, la création des postes permanents suivants au tableau des effectifs :

<b>Nbre de postes</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle</b>
2	Adjoint administratif	<b>Agent(e) de surveillance de la voie publique (ASVP)</b>	Temps complet	Oui
8	Agent de police municipale	<b>Policier(e) municipal(e)</b>	Temps complet	Non
5	Assistant d'enseignement artistique	<b>Référent(e) d'enseignement artistique et culturel</b>	Temps complet	Oui

Nbre de postes	Cadre d'emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
27	Assistant d'enseignement artistique	Référent(e) d'enseignement artistique et culturel	Temps non complet	Oui
dont		4 postes	3 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	4 heures hebdomadaires	
dont		2 postes	4,5 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	5 heures hebdomadaires	
dont		2 postes	5,5 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	6 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	7,5 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	7,75 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	8,5 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	9 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	10 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	10,5 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	11 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	11,5 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	13 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	13,5 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	15,25 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	17,5 heures hebdomadaires	
dont		2 postes	18 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	18,5 heures hebdomadaires	
dont		1 poste	19,5 heures hebdomadaires	

ARTICLE 2 – Décide, à compter du 3 juillet 2026, la transformation des postes permanents suivants au tableau des effectifs :

Ancien poste à supprimer	Grade à supprimer	Nouveau poste à créer	Grade à créer	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
4 postes de Jardinier(ère)	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4 postes de Jardinier(ère)	Adjoint technique tous les grades (recrutement)	Temps complet	Oui
Aide auxiliaire de puériculture	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Aide auxiliaire de puériculture	Adjoint technique tous les grades (recrutement)	Temps complet	Oui
Responsable de l'équipe de l'atelier menuiserie	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Responsable d'équipe de l'atelier menuiserie	Agent de maîtrise (recrutement)	Temps complet	Oui

Ancien poste à supprimer	Grade à supprimer	Nouveau poste à créer	Grade à créer	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
3 Agent(e) de propreté voirie	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3 Agent(e) de propreté voirie	Adjoint technique tous les grades (recrutement)	Temps complet	Oui
Assistant(e) administratif(ve) et d'accueil-direction de l'éducation	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant(e) administratif(ve) et d'accueil-direction de l'éducation	Adjoint administratif tous les grades (recrutement)	Temps complet	Oui
Opérateur(rice) de vidéoprotection	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Opérateur(rice) de vidéoprotection	Adjoint administratif ou adjoint technique tous les grades (recrutement)	Temps complet	Oui
Responsable d'équipe stades et complexes sportifs	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable d'équipe stades et complexes sportifs	Agent de maitrise (promotion interne)	Temps complet	Oui
Gestionnaire achats	Rédacteur	Gestionnaire achats	Rédacteur tous les grades et adjoint administratif tous les grades (recrutement)	Temps complet	Oui
Opérateur(rice) magasin approvisionnement	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Opérateur(rice) magasin approvisionnement	Agent de maitrise (réussite à concours)	Temps complet	Oui
Aide auxiliaire de puériculture	Adjoint technique	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture tous les grades ou agent social ou adjoint technique si l'agent n'est pas titulaire du concours (VAE)	Temps complet	Oui
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normal	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture tous les grades ou agent social ou adjoint technique si l'agent n'est pas titulaire du concours (VAE)	Temps complet	Oui
Assistant(e) administratif(ve)-Direction des bâtiments	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant(e) administratif(ve)-Direction des bâtiments	Adjoint administratif (reclassement)	Temps complet	Oui

Ancien poste à supprimer	Grade à supprimer	Nouveau poste à créer	Grade à créer	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
Agent(e) d'accueil-Police municipale	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant(e) administratif(ve) et comptable	Adjoint administratif tous les grades	Temps complet	Oui
Directeur(rice) adjoint(e) de la politique de la ville et de la cohésion sociale	Attaché territorial	Chargé(e) de projet politique de la ville	Attaché territorial tous les grades	Temps complet	Oui
Référent(e) des interventions sociales	Rédacteur	Responsable administratif et financier - politique de la ville	Attaché territorial tous les grades	Temps complet	Oui
Directeur(rice) de la prévention, tranquillité et sécurité publique	Attaché principal	Directeur(rice) de la Police municipale et de la sécurité	Directeur(rice) de police municipale tous les grades	Temps complet	Oui
Conseiller(ère) en prévention	Ingénieur	Conseiller(ère) en prévention	Ingénieur tous les grades	Temps complet	Oui
Responsable de service ressources humaines-qualité de vie et santé au travail-préventeur	Attaché	Responsable de service ressources humaines-qualité de vie et santé au travail- préventeur	Attaché ou Ingénieur tous les grades	Temps complet	Oui

ARTICLE 3– Autorise le recrutement d'agents contractuels en cas de recrutement infructueux d'un agent titulaire, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient pour l'emploi permanent suivant :

- Un emploi permanent de **directeur de la petite enfance et des familles**, correspondant au cadre d'emploi d'attaché territorial, pour piloter et mettre en œuvre les orientations stratégiques de la direction de la petite enfance et des familles en lien avec les partenaires
- Un emploi permanent de **directeur adjoint de crèche la source pierre de Lune** correspondant au cadre d'emploi d'Éducateur de Jeunes Enfants ou de puéricultrice ou d'infirmier en soins généraux, pour participer à la gestion de la structure d'accueil petite enfance et diriger le fonctionnement de la structure en l'absence du directeur,
- Deux emplois permanents d'**auxiliaire en crèche**, correspondant au cadre d'emploi d'auxiliaire de puériculture, pour effectuer l'accueil, le soin et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif de la structure,
- Deux emplois permanents d'**Éducateur de Jeunes Enfants**, correspondant au cadre d'emploi d'Éducateur de Jeunes enfants, pour réaliser l'accompagnement de l'enfant dans son développement psychomoteur, affectif et social,

- Les six emplois permanents d'**Agent(e) d'animation - Centre de vacances et classes transplantées l'Hermitage (Samoëns)** correspondant au cadre d'emploi d'adjoint d'animation, pour concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animations et de loisirs auprès de groupes d'enfants,
- Les six emplois permanents d'**Agent(e) d'animation - Centre de vacances et classes transplantées maritime Paul Roze-Ile d'Arz (Kerjouanno)** correspondant au cadre d'emploi d'adjoint d'animation, pour concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animations et de loisirs auprès de groupes d'enfants,

S'il n'est pas pourvu par un fonctionnaire, les emplois permanents susvisés pourront être occupés par des agents contractuels en application de :

- L'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;
- L'article L.332-12 du Code Général de la Fonction Publique qui autorise une collectivité ou un des établissements mentionnés à l'article L.4 et L.5 à proposer un nouveau contrat sur le fondement de l'article L.332-8 à un agent lié par un contrat à durée indéterminée à une autre collectivité ou un autre établissement pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique. L'autorité territoriale peut, par décision expresse, lui maintenir le bénéfice de la durée indéterminée.

L'agent devra justifier des diplômes nécessaires à son grade de recrutement et / ou d'une expérience significative dans un poste similaire. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

ARTICLE 4 – Décide de porter la durée hebdomadaire des emplois permanents suivants à temps non complet pour tenir compte des besoins du service :

- Psychologue de classe normale exerçant en crèche de 17H30 hebdomadaire à 19H30
- Éducateur sportif de 446 heures annuelles à 480 heures annuelles.

ARTICLE 5– – Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire

*Aes*

